

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juin 2023

**AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1336)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 22

présenté par

Mme Corneloup et Mme Valentin

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 21 par les mots :

« et le guichet unique départemental d'accompagnement à l'installation des professionnels de santé mentionné au 3° de l'article L. 1432-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La loi de financement de la sécurité sociale pour 2023 a acté la création de guichets uniques départementaux d'accompagnement à l'installation des professionnels de santé auprès de chaque ARS. Ces structures auront pour mission l'accompagnement des étudiants et jeunes professionnels dans la construction de leur projet professionnel d'installation. Cela passera notamment par la promotion et la valorisation des outils d'attractivité territoriale mis en place par les acteurs locaux, notamment les collectivités. A ce titre, il paraît donc essentiel d'associer ces guichets uniques départementaux à la démarche de concertation relative à la construction de tels outils, afin qu'ils puissent véritablement répondre aux besoins exprimés par les jeunes professionnels ciblés.